

Le CSA contrôle désormais 20 WebTV

■ Le régulateur publie le bilan annuel des WebTV actives en Belgique francophone.

Si la régulation devance rarement les innovations technologiques, elle s'y adapte rapidement. Dans le domaine de la régulation audiovisuelle, le cas des éditeurs de services "over-the-top" – c'est-à-dire des services WebRadio et WebTV disponibles sur Internet sans devoir passer par une offre de télédiffusion classique – illustre bien la façon dont, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a intégré ces nouveaux acteurs dans son périmètre de régulation dite "graduée" depuis 2012.

Ce mercredi, le CSA publie le bilan 2016 dédié aux WebTV qui sont entrées dans ce périmètre. Ce bilan transversal livre une série de données et de constats qui permettent de mieux cerner un univers à la fois croissant et fluctuant. A la mi-2017, vingt WebTV étaient reconnues par le régulateur francophone belge. Des WebTV institutionnelles (comme PFWB TV, éditée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), académiques (ULG TV et UMons TV), généralistes (Waterloo TV, Comblain TV,...), humoristiques (Les gars de Jette), culturelles (EKTV, Air TV,...), géographiques (TV Wallonie) ou encore communautaires (Bel'Afrika TV).

Obligations largement respectées

Seules treize de ces vingt WebTV ont toutefois fait l'objet d'un contrôle effectif

du CSA en 2016. Pour être contrôlées, les WebTV déclarées doivent avoir édité leurs services sur l'ensemble de l'exercice. Or, six nouvelles WebTV (dont V'Ro TV, Zin TV, Almouwatin TV) sont entrées dans le viseur du CSA depuis l'an dernier. Par ailleurs, témoignant de la précarité financière du secteur, deux WebTV culturelles (Waf et Laid Back TV) ont cessé leurs activités faute de moyens financiers.

Le contrôle du CSA montre que, pour l'essentiel, les 13 WebTV ont respecté les obligations légales en vigueur en Belgique francophone. Cela concerne notamment la transmission d'un rapport d'activités, le respect des droits d'auteur, le respect de quotas de diffusion ou la mise en valeur d'œuvres européennes.

En termes de production, le bilan révèle que les 13 WebTV ont généré, en 2016, plus de 350 heures de programmes produits localement. Pour le CSA, il s'agit là d'une contribution "non négligeable" au pluralisme et à la diversité de l'offre de médias audiovisuels en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur le terrain de l'emploi, l'évaluation est "hasardeuse", selon le CSA, relevant l'implication de nombreux bénévoles et de stagiaires. Même difficulté en ce qui concerne les revenus de ces WebTV. Enfin, en matière d'audiences, elles restent très limitées au regard des TV classiques, même si 8 des 13 WebTV contrôlées cumulent près de 5 millions de vues sur l'année 2016. Des WebTV qui intègrent, de plus en plus, les plateformes de diffusion YouTube et Facebook.

P.-F.L.

13

WebTV examinées

Sur les 20 éditeurs de WebTV déclarés auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), seules 13 ont été effectivement contrôlées pour l'exercice 2016.